

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 38741

présenté par

M. Cesarini, M. Orphelin, Mme Fontenel-Personne, Mme Pitollat, M. Travert, Mme Clapot,  
Mme Bagarry, M. Vignal, M. Julien-Laferrière, Mme Thill, Mme De Temmerman, M. François-  
Michel Lambert et M. Daniel

**ARTICLE 55**

À l'alinéa 9, après le mot :  
« équilibre », insérer les mots :  
« pour les différentes catégories professionnelles »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les espérances de vie en bonne santé étant très différentes suivant les parcours professionnels, le financement global du système doit différencier les âges d'équilibre par grande catégorie socioprofessionnelle pour être plus équitable.